

GT Formation

11 MAI 2022

Compte rendu



finances Solidaires

La formation professionnelle de demain ?

Il s'agissait de la [suite du groupe de travail](#) qui s'était tenu le 10 février dernier sur le projet de document ministériel d'orientation stratégique en matière de formation professionnelle pour la période 2022-2024. Ce plan comprend 6 axes détaillés ci-dessous, avec quelques remarques en réaction, pour ce qui concerne **Solidaires Finances**.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

Solidaires
DOUANES

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
finances
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires finances

I.D.D.
Solidaires

« Au coeur des politiques de gestion des ressources humaines, la formation constitue un levier essentiel au service du développement des compétences de l'ensemble des agents et agentes du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) ». Que voilà une fort belle phrase ... que nous partageons pleinement. La « formation professionnelle » est en effet un sujet important, tout autant qu'un droit fondamental de l'agent.e.

Ladite phrase figure dans le projet de document d'orientation stratégique pour la formation professionnelle 2022-2024, objet des travaux (2ème session) qui se sont tenus à Bercy le 11 mai.

Ce document est une sorte de cap global valable pour l'ensemble des directions qui composent le Ministère.

1^{er} axe : « Diffuser les valeurs et les principes de la République ».

Cet axe, largement débattu lors de la première séance, reste, pour nous, une interrogation quant à ce qu'elle signifie sur l'évolution de notre société. En postulant dans un emploi de la fonction publique, cette adhésion au corpus de valeurs républicaines devrait aller de soi. Mais dans une société où les inégalités se creusent inexorablement où les chantages du libéralisme dénigrent chaque jour un peu plus le service public, la place de l'État, les fonctionnaires... Cette méconnaissance est-elle étonnante ? Ce rappel des principes de la République, si nous voulons réellement qu'ils s'ancre dans chacun.e des stagiaires encore doit-il s'accompagner d'une formation professionnelle qui leur redonne le sens de leurs missions de service public.

Pour **Solidaires Finances**, si, un agent.e rejette l'égalité entre les citoyen.n.e.s ou si, il ou elle considère qu'une croyance - quelle qu'elle soit - est supérieure au préambule de la Constitution, est-ce vraiment de la formation professionnelle qui lui est nécessaire ?

Cependant, nous ne pouvons pêcher par excès de naïveté. Sur l'ensemble d'un peu moins de 2,5 millions de fonctionnaires d'État, cela peut arriver.

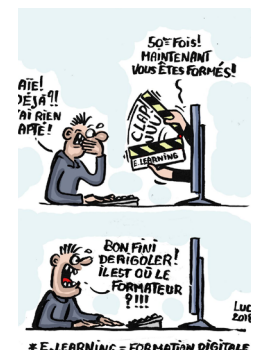
Bercy indique que le but est avant tout de cadrer l'exercice et de le rendre homogène entre les Ministères.

2^{ème} axe : « Accélérer la transformation numérique de l'État ».

Ce point a également été largement évoqué (Cf. compte-rendu de la réunion du 10 février 2022).

Bien évidemment, le numérique, et plus largement l'évolution technologique, est une donnée qui s'impose à nous sur ce sujet comme sur d'autres. Nous ne pouvons évidemment laisser cette réalité de côté.

Cependant, au cas précis de la formation professionnelle, nous insistons sur la nécessité de conserver largement des actions en présentiel. L'e-formation est un éventuel moyen d'appoint, mais cela ne peut être considéré comme le mode usuel. Des formateurs et formatrices en chair et en os restent pour nous des vecteurs fondamentaux.



3^{ème} axe : « Consolider la fonction managériale ».

Il s'agit en fait d'un triple axe : la **formation du « primo-encadrant »** (qui est une obligation posée par la loi de transformation de la fonction publique), l'**accompagnement des projets de transformation** et enfin la mise en place d'un **plan managérial ministériel pour l'encadrement supérieur**.

Autant le rappeler d'entrée le vocable « manager » (et ses dérivés) ne recueille pas vraiment l'adhésion de **Solidaires Finances**. Nous rejetons l'idée d'un « plan spécial chef.fe.s ».



Pour **Solidaires Finances**, ce sujet concerne l'ensemble des agent.e.s. C'est une dimension à prendre en compte et non une simple fonction dans un ensemble hiérarchisé.

Un passage sur le CMFI (tronc commun ministériel qui vient de fêter ses 30 ans) est présent dans ce « chapitre ». Au-delà de son contenu, précisons qu'il n'est ouvert qu'aux seules catégories A des directions (1 200 / 1 300 stagiaires par an).

Pour **Solidaires Finances**, la diffusion d'une culture ministérielle pour l'ensemble des agent.e.s (selon des modalités à étudier) de tous les grades serait un plus dans la construction de cette dernière, qui est un objectif partagé.

Nous avons rappelé également qu'il ne faut pas oublier l'expertise et que cette dernière, dans son principe, doit également être présente dans ce texte, qui pose des principes généraux.

Nous avons relevé un point qui peut sembler de forme sur le découpage de ce texte dont certains éléments doivent, pour nous, être déplacés pour rejoindre une partie plus adaptée. Ainsi, la prise en compte des situations de handicap ou la lutte contre les discriminations font plutôt partie selon nous d'un socle commun, plutôt que d'un passage « spécial cadres ». L'administration l'a effectivement acté et va revoir sa copie sur le sujet !

Enfin, un carton rouge : pour **Solidaires Finances**, la formation professionnelle des cadres ne peut pas faire partie des pilules destinées à faire avaler les restructurations subies par les agent.e.s ! Comme le laisserait supposer ce passage : « Cette formation aura pour objectif de faciliter la mise en oeuvre des restructurations à venir au bénéfice des collectifs de travail et des porteurs du changement ».

Bercy reconnaît une « petite maladresse d'expression » et s'est engagé à revoir le passage incriminé.

4^{ème} axe : « Accompagner le développement professionnel ».

Sous cette désignation un peu fumeuse, se cache un ensemble de « thèmes » dont le devenir de la fonction RH ou encore la notion d'accompagnement des parcours professionnels.

Pour **Solidaires Finances**, cet axe recouvre deux aspects majeurs :

- La gestion RH, tant pour les agent.e.s à la manoeuvre que pour l'ensemble des agent.e.s ;
- Les perspectives de carrière.

Cela soulève des problématiques très concrètes notamment en ce qui concerne l'accompagnement des stagiaires dans une société qui accentue les précarités (logements, places en crèche, prise en charge de frais spécifiques, non-revalorisation des indemnités de scolarité depuis 2006...).

Si, le sujet du Compte Personnel de Formation (CPF) qui a été ajouté dans le document, pour **Solidaires Finances**, son principe et son usage doivent être réaffirmés et même sanctuarisés.

Nous dénonçons les décisions de certaines directions d'imposer que les formations accordées dans le cadre du CPF doivent être strictement liées au métier, avec des conceptions souvent extrêmement restrictives, voire abusives.



Nous dénonçons également son dévoiement caractérisé par, l'obligation imposée aux agent.e.s de prendre 5 jours sur leur Compte Épargne Temps (lorsque celui-ci existe), avant de pouvoir enclencher un CPF dans le cadre d'une préparation à un concours ou examen. Or, rappelons-le, le CET est lié à la notion de congé et en aucun cas à celle de formation professionnelle. Le Secrétariat Général s'est engagé à « expertiser » cet aspect que nous dénonçons ! et propose un groupe de travail ministériel dédié au CPF.

Sur l'ensemble de cet axe, le Secrétariat Général s'est engagé - à notre demande - à nous fournir les éléments chiffrés pouvant servir de juges sur l'un ou l'autre aspect de la discussion



5^{ème} axe : « Assurer une meilleure efficacité du dispositif de formation ».

« Vaste programme ... » serions-nous tentés d'ajouter d'emblée !

Pour **Solidaires Finances**, il y a avant tout une évidence : la baisse assez marquée de l'envie d'être formateurs / formatrices, et de transmettre un savoir, des connaissances qui ne cessent d'être dilués voire même disparaître. Une reconnaissance de cette mission essentielle, un effort de valorisation de ces tâches s'avèrent une nécessité pour l'exercice du service public de demain .

Pour le Secrétariat Général, son axe semble plutôt être celui d'homogénéiser les formations de façon interministérielle. Ce positionnement n'est pas sans nous inquiéter ! Il semble laisser présupposer que les agent.e.s sont interchangeable entre ministères. Pour **Solidaires Finances**, c'est possible pour certains thèmes génériques, valables pour toutes les administrations. Mais, dans la plupart des cas, il faut des adaptations par direction et par métier. Tout autre choix est résolument irréaliste et même dangereux !

Bercy a décidé de s'engager sur la connaissance des coûts de formation. Cela peut sembler assez logique, notamment pour notre ministère ! Mais il convient d'être prudent, surtout si elle se lance dans des comparatifs. Tout n'est pas comparable même entre directions de notre ministère et surtout pas avec le privé. Si le service public à un coût, il est garant - du moins, il devrait l'être - de l'égalité de traitement de l'ensemble de la population et ce sur l'ensemble du territoire. Pour **Solidaires Finances**, il ne doit pas avoir de prix si nous voulons des administrations financières qui continuent de faire preuve de leur efficacité, au service de toutes et tous.

6^{ème} axe : « Piloter la politique ministérielle de formation ».

Cet axe sera essentiellement l'apanage du Conseil Ministériel de la Formation (CMF), nouveau comité mis en place : il sera composé des chefs de service RH des directions sous le pilotage du secrétariat général. Nous pourrions y voir une énième manifestation de « comitologie ». Le reproche est possible. C'est la réalité des faits qui nous dira s'il est justifié ou non.

Pour l'administration au cours des trois années de ce plan « les organisations syndicales seront tenues informées (c'est trop d'honneur ...) de toute inflexion significative de ces axes. ». Face aux réactions des organisations syndicales, le Secrétariat Général va reformuler le passage, qui fait un peu « cheap » en termes de dialogue social mais au final bien révélateur !

Un bilan sera fait en 2025 et un groupe de travail se tiendra chaque année sur le sujet au niveau de l'actuel CTM et, demain, le CSA.

Enfin, pour s'inscrire dans la tendance il est question du fait d'accorder des labels en la matière. Pour **Solidaires Finances**, nous affirmons une très grande prudence sur ce point précis ... un label n'est pas une garantie et nous ne pouvons hélas que trop le mesurer ! Nous conservons cette même position pour la question générale de l'évaluation des formations.

Au final, le texte proposé sera amendé par l'administration qui va y intégrer certaines demandes de précisions et de modifications des fédérations puis, il sera soumis au vote du Comité Technique Ministériel prévu le 26 juin prochain.

Si nous ne partageons pas certains aspects du plan, nous relevons néanmoins un esprit d'ouverture qui semble se manifester du côté du Secrétariat général. Dans les débats, son représentant C. Landour (sous-directeur des services RH du Secrétariat Général) est apparu moins fermé contrairement à certains échanges avec les directions.

Il reste bien sûr à voir à quelle hauteur ces dernières seront concrétisées au niveau du quotidien de l'agent.e. Ceci reste bien évidemment la référence ultime, au-delà de tous les plans et axes stratégiques du monde (enfin, de Bercy ...) si sagement écrits soient ces derniers.

Pour **Solidaires Finances** la formation professionnelle pour toutes et tous est un enjeu prioritaire tant pour les agent.e.s que pour l'exercice de nos missions de service public pour une administration au service de la population, il faut s'en donner les moyens !

